

Décision

Générale

colonial

Décision n° 565 08/06/1948

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
8 juin 1948

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1948

Date du numéro
30 juin 1948

TEXTE INTÉGRAL

Un congé administratif de neuf mois pour en jouir à Orléans est accordé à M. Liégeon (Jean), chef surveillant des travaux publics, qui compte trente-neuf mois de séjour. M. Liégeon rejoindra son lieu de congé par première occasion maritime et voyagera en 2e classe aux frais du budget local.